

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 mai 2017
Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON**

N° 27

Opposition au transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale

En application des dispositions dérogatoires permises par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) concernant le transfert automatique de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017, les 14 communes de Quimper Bretagne Occidentales ont délibéré pour s'opposer à ce transfert de compétence.

Les délibérations prises par les communes au cours des trois derniers mois, actant l'opposition au transfert de compétence à l'unanimité des communes représentant la totalité de la population sont jointes au présent rapport.

Dans un contexte de fusion au 1^{er} janvier 2017 et de procédures d'élaborations ou de révisions de leurs documents d'urbanismes engagées par de nombreuses communes du territoire, il est en effet apparu inopportun pour les communes de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme dès 2017.

Bien conscientes néanmoins de l'intérêt pour l'attractivité et la coordination territoriale que représente l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'engagement en ce sens constituera un enjeu majeur pour Quimper Bretagne Occidentale et l'ensemble de ses communes lors des prochaines échéances électorales.

Le conseil communautaire prend acte des décisions d'opposition au transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/05/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/05/2017 (accusé de réception du 16/05/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*